BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2198

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

523 646 305 RCS Nanterre.
NEKO BUSINESS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 92, Boulevard Victor Hugo, Bat A3, 92110 Clichy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION NEKO BUSINESS Société par actions simplifiée Au capital de : 8 000,00 EUR Siège social 92 Boulevard Victor Hugo Bat A3 92110 Clichy N° RCS 523 646 305 RCS Nanterre, est société absorbante Ö TELECOM Société par actions simplifiée Au capital de : 7 600,00 EUR Siège social 92 Boulevard Victor Hugo Bâtiment A3 92110 Clichy N ° RCS 450 953 997 RCS Nanterre, est société absorbée Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue Évaluation à la valeur nette comptable (règlement ANC n° 2019-06 – sociétés sous contrôle commun), sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : Actif : 228.352 euros Passif : 212.544 euros Actif net apporté : 15.508 euros Rapport d'échange des droits sociaux S'agissant d'une opération du régime de fusion simplifiée, il ne sera procédé à aucun échange de titres ni à aucune augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion Néant. Conformément au règlement ANC n° 2019-06, la contrepartie des apports sera inscrite au compte « report à nouveau » de la société absorbante. Date du projet : 31/10/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 06/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société Ö TELECOM et au nom de la société NEKO BUSINESS.